

Immeuble 1 rue Elsa Triolet - Location au profit de la Ville

M. LE MAIRE, Rapporteur : Le parc de logements du Service Incendie étant insuffisant pour répondre aux besoins actuels du personnel et notamment du personnel d'encadrement, il a semblé opportun de loger le Chef de Corps à l'extérieur de la Caserne, mesure déjà appliquée depuis plusieurs années pour le Chef de Corps Adjoint.

A cet effet, la Ville a contacté M. et Mme Marcel JEUNE qui proposent à la location, une maison d'habitation sise 1 rue Elsa Triolet à Besançon, aux conditions essentielles suivantes :

1) désignation des locaux : maison d'habitation, type T6,

2) durée du bail (loi du 6 juillet 1989) : trois ans à compter du 15 octobre 1993 pour se terminer le 14 octobre 1996,

3) loyer :

- fixé mensuellement à 5 500 F (droit de bail et ordures ménagères en sus) soit un loyer annuel de 66 000 F,

- révisé chaque année au 1^{er} novembre selon la variation de l'indice INSEE du coût de la construction (indice de référence : premier trimestre 1993 soit 1022).

Le Conseil Municipal est invité à autoriser M. le Maire à signer le contrat de location à intervenir.

M. LE MAIRE : C'est vrai que nos sapeurs-pompiers sont un peu les uns sur les autres pour l'instant. Ils attendent, depuis quelques décennies j'allais dire, la construction d'une caserne et de logements proches et nous essayons ici ou là de les loger.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte la proposition qui lui est soumise.